

Convention de stage – mode d'emploi

I. Votre candidature

1. Identifier des structures et des offres qui vous intéressent :
2. Valider l'intérêt de la ou des structure(s) envisagée(s) avec votre responsable pédagogique, Mme Rousteau-Chambon.
3. Postuler.

II. Votre convention de stage

4. Télécharger la convention de stage 2026-2027 (en pièce jointe ou sur le Panneau d'affichage virtuel du Master VNP) (<https://histoire.univ-nantes.fr/panneau-daffichage/master-vnp>)

5. Compléter soigneusement la convention, la signer, puis la faire signer par la structure d'accueil.

- *Respecter le modèle de nommage indiqué dans l'exemple : NOM
Prénom_convention de stage_2026-2027_VNP (1 ou 2)*

Point de vigilance : montant de la rémunération, vos horaires (35h max par semaine, toute présence en dehors de ces horaires ou le week-end doit être précisée dans la convention

Durée du stage : de 3 à 6 mois, en commençant au plus tôt le 1 février et se terminant au plus tard le :

- 31 août pour les Master 1
- 30 septembre pour le Master 2

6. Envoyer par mail la convention signée au secrétariat du Master VNP (milena.belaubre@univ-nantes.fr)
→ À effectuer le plus tôt possible, **au minimum 15 jours avant le début du stage.**

7. Une fois la convention signée par Mme Rousteau-Chambon et le Directeur de l'UFR, M. Bernard Michon, vous la transmettez à votre structure d'accueil.
-

La convention de stage est un document contractuel. Merci de veiller à la bonne transmission des informations et au respect des délais.

Aucun stage ne peut débuter sans convention dûment signée.